

## **SOMMAIRE**

- *Actualités*
  - *Actu'CREDAF*
  - *Actu'Membres*
  
- *Evènements à venir*
  - *Webinaire CREDAF*
  - *1<sup>er</sup> webinaire technique du NTO sur « la fiscalité et la criminalité »*
  - *TAXCOOP 2020*
  
- *Lectures / Publications*

## EDITORIAL

*La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 perdure avec des conséquences importantes sur l'activité économique et le bien-être social. Outre les systèmes de santé, beaucoup de secteurs d'activité sont impactés de manière durable (hôtellerie-restauration, transports, événementiel et divertissement, services, industrie...). Dans les régions les plus touchées, le chômage progresse fortement et tous les observateurs prévoient une augmentation du nombre de personnes sous le seuil de pauvreté, notamment dans les pays en développement souvent dépourvus de filets de protection sociale, où l'économie de subsistance représente une part importante de l'activité des ménages.*

*A l'échelle mondiale, le coût des mesures de résilience et de relance mises en place par les pouvoirs publics, ainsi que l'accroissement des dépenses de santé, mettent les finances publiques à rude épreuve. S'y ajoute un contexte de baisse des recettes fiscales en raison du ralentissement de l'activité économique, des mesures d'assouplissement des obligations déclaratives et de paiement et de la suspension de certains contrôles.*

*Pour nos administrations, la crise sanitaire a également un impact considérable sur les méthodes de travail. Les incertitudes qui pèsent sur sa durée, et sur la probabilité qu'elle se répète ou soit suivie d'autres crises d'une autre nature, ne leur laissent pas d'autre choix que d'amorcer et/ou accélérer leur transformation numérique.*

*A mesure que la réflexion progresse sur la nécessité de cette transformation – et que la crise sanitaire dure – le spectre possible des évolutions à opérer s'étend. En effet, au-delà de la mise en place des téléprocédures, de l'automatisation de certaines tâches ou de la facilitation des obligations des contribuables, de nouvelles questions se posent, notamment en matière d'organisation du travail elle-même.*

*Pour sa part, le CREDAF exploite autant que possible les moyens modernes de communication à sa disposition pour continuer à faire vivre notre communauté de travail et d'échanges.*

*De même, vous le verrez dans cette lettre, les partenariats que nous avons noués, qu'il s'agisse par exemple du NTO ou de l'OCDE, ainsi que l'action volontariste de certains de nos membres qui associent le CREDAF et ses membres à leurs événements, nous permettent de continuer à vous proposer de participer régulièrement à de nouvelles actions.*

*L'équipe du Secrétariat général vous souhaite une bonne lecture.*

Jean-Marc NIEL

Secrétaire général du CREDAF

Ismaila DIALLO

Secrétaire général adjoint

### ▪ *Actu'CREDAF*

#### *CREDAF - Assemblée générale 2020*

La 36<sup>ème</sup> Assemblée générale du CREDAF s'est tenue en visioconférence le mardi 7 juillet 2020. Cette session a été marquée par deux résolutions importantes :

- la création d'un statut de membre associé qui permet désormais à une administration fiscale à compétence infranationale ou territoriale, reconnue par un pays lui-même membre du CREDAF, de participer aux travaux de l'association.
- l'adhésion en cette qualité de Revenu Québec à qui nous renouvelons nos vœux de bienvenue.

Par ailleurs, la durée du mandat des membres du bureau exécutif élu en 2019 à Yaoundé a été prorogée d'une année en raison de l'impossibilité d'organiser la conférence annuelle en 2020 (la présidence du bureau revenant statutairement au pays organisateur à l'issue des travaux). Ainsi, M. Modeste MOPA, Directeur général des Impôts du Cameroun, continuera d'assurer la fonction de Président de l'association jusqu'à la prochaine Assemblée générale prévue en juin 2021 à Cotonou (Bénin).

Enfin, M. Mark QUINLAN, nouveau Sous-commissaire de l'Agence de Revenu du Canada (ARC) pour la région du Québec, remplace M. Louis BEAUSEJOUR, admis à faire valoir ses droits à la retraite, au poste d'Administrateur représentant le Canada.

#### *Network of Tax Organisations(NTO) - Assemblée générale 2020*

A l'occasion de l'Assemblée générale 2020 qui s'est tenue le 18 août, les membres du NTO ont examiné le plan de travail de 2019/2020 et ont discuté du nouveau plan de travail pour 2020/2021. Ils ont approuvé le document de gouvernance modifié décrivant les politiques, les rôles et les responsabilités des membres, la structure et les procédures de gouvernance, ainsi que les principes directeurs de la coopération. En outre, ils ont élu le nouveau Conseil du NTO (ATAF, CIAT, CATA, IOTA, PITAA) avec M. Marcio Verdi (CIAT) comme chef dudit conseil.

Les membres du NTO ont décidé de tenir au moins quatre réunions du Conseil Exécutif du NTO par an et de créer un sous-comité chargé de travailler en étroite collaboration sur la préparation de la 1<sup>ère</sup> conférence technique du NTO qui aura lieu en octobre 2021 en Italie. Les représentants des membres du NTO se réuniront à nouveau le 24 novembre 2020 pour la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil exécutif du NTO.

## **Initiative Afrique du Forum mondial pour la transparence fiscale de l'OCDE**

Le Secrétariat du CREDAF a participé à la 8ème réunion de l'Initiative Afrique du Forum mondial pour la Transparence et l'Echange de Renseignements qui s'est tenue de façon virtuelle du 30 septembre au 2 octobre 2020. Cette réunion a rassemblé plus de 150 participants de 27 pays africains et 20 organisations. Elle a permis aux participants de réfléchir aux défis actuels auxquels sont confrontées les administrations et souligné l'importance de l'échange de renseignements (EDR) et d'autres formes de coopération administrative pour soutenir la mobilisation des ressources nationales en cette période difficile.

A cette occasion, le Secrétaire général adjoint du CREDAF a assuré le rôle de modérateur pour la session 3 tenue le 30 septembre et qui a porté sur le thème « *L'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre et l'utilisation de l'échange de renseignements en Afrique* ». Cette session a été animée par une présentation de M. Abdoulaye COULIBALY, Directeur, Gouvernance et gestion des finances publiques à la Banque africaine de développement (BAD), suivie des interventions des panélistes M. Allan MUKUNGU, Administrateur principal chargé des affaires économiques à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA), M. Yeo DOSSINA, Chef de la Division de la politique économique et de la recherche à la Commission de l'Union africaine (CUA), M. Lotfi BOUCHAALA, Chef de l'Unité des échanges internationaux d'informations de la Direction générale des impôts de Tunisie, M. Kiyoshi NAKAYAMA, Conseiller au Département des Finances publiques du Fonds monétaire international (FMI) et Mme Mary BAINE, Directrice des Programmes fiscaux au Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF).

L'initiative Afrique est prorogée pour un nouveau mandat de 3 ans qui la conduira à travailler sur d'autres problématiques, notamment l'exploitation effective des renseignements échangés. Une nouvelle gouvernance va également être mise en place avec un Président et un Vice-Président nommés parmi les juridictions membres d'IA pour une période d'un an. Lorsque le Président sera anglophone, le Vice-Président devra être francophone et réciproquement. Le pays du Président accueillera la réunion d'IA pendant son mandat.

***Plus d'informations sur cette réunion ...***

## **Webinaire MRIP2020 - Les dépenses fiscales : de leur évaluation à leur rationalisation**

Dans le cadre de la [Plateforme française interministérielle sur la mobilisation des ressources intérieures publiques \(MRIP\)](#), la France a organisé un webinaire sur les dépenses fiscales le mercredi 30 septembre 2020. Le Secrétariat général du CREDAF a participé à cet important webinaire dont l'organisation est assurée par la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI). A cette occasion, le Secrétaire général adjoint y a fait une intervention sur le thème « *Quelle articulation entre la gestion administrative et la décision politique ?* ».

Pour rappel, le CREDAF a déjà élaboré à l'intention de ses membres un guide méthodologique d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales. Publié en 2015, ce document est disponible sur son site internet et désormais accessible au grand public.

Avec la crise sanitaire liée à la Covid-19 et ses conséquences sur l'activité économique et la vie sociale, les pays en développement impactés par cette pandémie sont éprouvés par un fléchissement de leurs recettes fiscales et douanières alors qu'ils font face à des besoins de financement de plus en plus élevés. Dans un tel contexte, l'évaluation des dépenses fiscales permet non seulement d'accroître l'efficacité mais également d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques. Aussi était-il apparu opportun de remettre au goût du jour la problématique des dépenses fiscales (évaluation et rationalisation).

[Plus d'informations sur ce webinaire ...](#)

## ■ ACTU'MEMBRES



**ALGERIE** – Dématérialisation des procédures, mesures de soutien aux contribuables et personnalisation de l'impôt

### Dématérialisation des procédures

En vue d'améliorer le service public et d'élargir l'assiette fiscale, la DGI d'Algérie a entrepris une réforme fiscale visant la simplification et la dématérialisation de ses procédures fiscales en incluant notamment le secteur informel. Dans ce cadre, elle a procédé à l'institution d'un fichier national des contribuables pour identifier et assainir les restes à recouvrer et permettant la dématérialisation et la mutualisation de l'information. Cinq ateliers réunissant de nombreux acteurs économiques et institutionnels ont été organisés :

- 1- La simplification des procédures fiscales et l'amélioration de la qualité de services ;
- 2- Le système fiscal et la sécurité juridique ;
- 3- L'inclusion fiscale et le renforcement de la conformité ;
- 4- Les litiges fiscaux et le soutien aux opérateurs économiques en matière de paiement de l'impôt ;
- 5- La mobilisation des ressources pour les collectivités locales, ainsi que la fiscalité environnementale.

[En savoir plus ...](#)

### Mesures de soutien aux contribuables

La DGI a mis en œuvre des mesures d'assouplissement en soutien aux opérateurs économiques impactés financièrement par la crise sanitaire actuelle. Parmi celles-ci, se retrouvent, au plan fiscal, l'annulation des amendes, majorations et pénalités appliquées pour dépôt tardif des déclarations et paiement des droits, ainsi que l'annulation des pénalités de retard à la charge des contribuables.

[Lire les précisions concernant ces mesures ...](#)

## Personnalisation de l'impôt

La personnalisation du système fiscal en Algérie permettra une répartition juste de la charge d'imposition notamment à travers la numérisation en cours de l'administration et l'intégration des activités économiques parallèles. Cette amélioration portera sur la question de l'équité fiscale, la répartition juste de la charge fiscale et la redistribution de la richesse nationale de façon équitable.

[Consulter l'article ...](#)



**BELGIQUE** - Lancement de e-INF et mesures de soutien

## Lancement du système électronique e-INF

En Belgique, depuis le 3 août 2020, il est possible d'utiliser le nouveau système e-INF de la Commission européenne. Les opérateurs économiques, leurs représentants en douane et leurs employés disposeront d'un point d'accès unique – le Portail des douanes de l'UE destiné aux opérateurs – pour accéder aux différents systèmes transeuropéens et plus précisément à leurs domaines d'activité spécifiques, tel que le portail spécifique des opérateurs INF (STP).

[En savoir plus ...](#)

## Mesures de soutien - Acompte TVA du mois de décembre 2020

Au titre des mesures spéciales, les contribuables assujettis à la TVA ne devront pas verser d'acompte en décembre sur la TVA de leurs opérations du quatrième trimestre et du mois de décembre.

[Lire plus ...](#)



**BENIN** – Amélioration des téléprocédures et densification du réseau de conventions fiscales internationales

## Enregistrement des actes en ligne

En juillet 2020, la DGI du Bénin a informé les usagers de la mise en production de la plateforme e-Enregistrement. Conçue pour aider le service de l'enregistrement à moderniser ses pratiques et mieux servir les contribuables, cette plateforme permettra de désengorger le Centre qui fait souvent l'objet de grande affluence. En outre, la DGI pourra disposer, à terme, d'un outil unique pour tous les centres en charge de l'enregistrement.

[Voir l'article ...](#)

## Signature d'une convention fiscale avec le Maroc

Le Bénin et le Maroc ont signé une convention fiscale prenant en compte les derniers développements du droit fiscal international. La convention permettra au Bénin d'élargir son réseau de convention fiscales éliminant ainsi la double imposition. Un accroissement des investissements en provenance du Maroc est donc attendu dans le futur.

[En savoir plus ...](#)

## Suppression des frais liés au télépaiement

Dans un communiqué en date du 7 septembre 2020, la Direction générale des Impôts annonce l'accord qu'elle a conclu avec les banques du Bénin à l'effet de supprimer les frais prélevés à l'occasion des virements. Ainsi, les utilisateurs de la plateforme e-services ne supporteront plus aucun coût supplémentaire lors du paiement en ligne de leurs impôts.

[Lire le communiqué ...](#)



### BURUNDI – Promotion du civisme fiscal

L'Office Burundais des Recettes (OBR) et l'Agence de Promotion des Investissements (API) conduisent une campagne d'immatriculation et de fiscalisation des contribuables au Burundi. L'objectif est de profiter de l'enregistrement des contribuables pour leur expliquer le processus d'immatriculation des personnes morales et physiques. Lors des séances d'immatriculation, les contribuables sont informés de leurs obligations fiscales et droits, sans oublier la procédure de création d'une société, et reçoivent des réponses éclairées sur toutes les questions qu'ils se posent en rapport avec les impôts et taxes.

[Consulter l'article ...](#)

Par ailleurs, le 20 juillet dernier, l'OBR a débuté la distribution d'un recueil de texte de lois et règlements fiscaux qui régissent la gestion des taxes internes et des recettes non-fiscales. L'OBR cherche à faciliter la tâche aux contribuables en rendant encore plus accessibles les textes de lois et règlements les plus usités et qui intéressent les contribuables.

[En savoir plus ...](#)



### CAMEROUN - Décongestion de la plateforme d'immatriculation en ligne

Dans le cadre de la décongestion de la plateforme d'immatriculation en ligne des contribuables personnes physiques, le Ministre des Finances met progressivement à la disposition de tous les employeurs les Numéros d'Identifiant Unique de leurs employés. Ces numéros devront être portés sur les différentes fiches de paie et serviront pour toutes les opérations fiscales.

[Lire le communiqué ...](#)

## Lancement d'un calculateur en ligne pour la subvention salariale d'urgence (SSUC)

La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) appuie les employeurs qui ont été touchés par la pandémie de COVID-19. Elle les aide à continuer à payer leurs employés ou à réembaucher des travailleurs mis à pied en raison de la crise. Pour veiller à ce que les entreprises et les travailleurs canadiens soient dans une meilleure situation à mesure que l'économie reprend en toute sécurité, le gouvernement a récemment apporté des changements au programme de SSUC afin d'en élargir la portée et de mieux cibler le soutien offert.

### [Plus d'informations sur la SSUC ...](#)

Dans un communiqué du 17 août, l'ARC annonce le lancement d'un calculateur amélioré pour la SSUC en vue d'aider les petits et les grands employeurs à se préparer à présenter une demande lors de la prochaine période du programme y afférent. À compter de cette date, leurs demandes sont acceptées. Le calculateur se trouve sur la page Web de la Subvention salariale d'urgence du Canada de l'Agence. Cette page explique en détail comment la SSUC peut venir en aide aux employeurs, qui est admissible à présenter une demande et comment les périodes de demande sont structurées.

### [Lire le communiqué ...](#)

## Report de délai

L'ARC reporte la date limite de paiement pour les déclarations de revenus des particuliers, des sociétés et des fiducies de l'année courante, y compris les versements d'acomptes provisionnels, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 septembre 2020. Aucun intérêt ni pénalité ne seront appliqués si les paiements sont faits avant la date limite de paiement, repoussée au 30 septembre 2020.

### [Voir le communiqué ...](#)



## CONGO – Modernisation de l'immatriculation et formation sur le nouveau système de gestion des impôts et taxes

## Modernisation de l'immatriculation des contribuables

Le Ministre des Finances et du Budget a inauguré la cellule du nouveau Numéro d'identification unique (NIU). Le NIU est une immatriculation obligatoire du contribuable (personnes physiques et morales), délivrée par la Direction générale des impôts et des domaines. Le nouveau NIU se distingue par une prise des empreintes digitales, de l'iris de l'œil et le QR code (un type de code barre en deux dimensions). Ces trois éléments s'ajoutent aux données textuelles et à la photo de l'ancien NIU. Les administrateurs pourront désormais vérifier aisément l'authenticité des contribuables et empêcher les personnes physiques ou morales de posséder plusieurs NIU. C'est le 22 septembre 2020, que le nouveau NIU a été officiellement lancé.

### [Consulter l'article ...](#)

Dans la même dynamique, les diplomates accrédités au Congo (ambassadeurs et personnels des missions diplomatiques) pourront se faire établir le nouveau NIU. Un formulaire à remplir leur sera présenté au préalable. La délivrance de ce document sera gratuite jusqu'à la fin du mois de décembre 2020. Elle sera payante au-delà de cette période.

[En savoir davantage ...](#)

## Formation sur le nouveau système de gestion des impôts et taxes (e-Tax)

Plus de 35 gestionnaires de l'UGE ont participé, en août dernier, à la formation sur le nouveau Système de gestion des impôts et de taxes (E-TAX). Les participants ont été édifiés entre autres, sur :

- Les informations du contribuable, recherche et consultation des informations du contribuable,
- recherche du formulaire de déclaration fiscale d'existence, suivi des tâches-approbation de la déclaration, saisie/recherche du formulaire de déclaration d'ouverture d'une entité fiscale,
- déclaration mensuelle de la TVA et des droits d'accises et accès aux tableaux de bord pour le suivi de la gestion.

[Lire l'article ...](#)



**FRANCE** – Mesure exceptionnelles de soutien aux très petites et moyennes entreprises en difficulté

En raison de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) a mis en place un dispositif permettant aux entreprises de solliciter un plan de règlement spécifique pour le paiement de leurs impôts. Il vise à soutenir les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) particulièrement touchées par les conséquences économiques de la crise du coronavirus. Il s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association, etc.) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs) ayant débuté leur activité au plus tard le 31 décembre 2019.

[Pour en savoir plus ...](#)



**GUINEE** – Lancement de la plateforme E-Tax

Après plusieurs semaines de travail et de consultations, la Direction nationale des Impôts (DNI) a pris part, le 14 septembre dernier, au lancement officiel du portail de téléprocédures fiscales E-Tax. Cet outil permettra de fédérer dans une base globale et unique l'ensemble des informations sur la fiscalité en République de Guinée.

Ce nouvel outil permettra, entre autres :

- d'améliorer les relations entre l'administration fiscale et les contribuables ;
- l'accroissement de la mobilisation et la sécurisation des recettes ;

- la simplification des procédures administratives de paiement et la maîtrise des délais d'encaissement ;
- la réduction du temps nécessaire à l'accomplissement des obligations fiscales ;
- l'allègement des charges de gestion et la fiabilisation des informations.

[En savoir plus ...](#)



**MADAGASCAR – Opérationnalisation de la plateforme e-HETRA, mise en place de la plateforme e-salarié et report de délai**

## Opérationnalisation de la plateforme e-HETRA

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la plateforme e-Hetra, une série de formations sur l'utilisation des modules E-Hetradeclaration et e-Hetrapayment a été mise en place. Les agents utilisateurs de l'e-Hetra en back-office bénéficient d'un programme d'accompagnement mis en œuvre par IKA Conseil. 731 entreprises, réparties en vagues, ont été invitées à participer auxdites sessions, combinant présentation des démarches de téléprocédures, notamment l'automatisation du calcul des impôts et taxes à payer, et échanges sur les différentes fonctionnalités de l'espace personnel sur e-Hetra.

[Consulter l'article ...](#)

## Mise en place de la plateforme e-salarié

La cérémonie de signature de la convention entre la Direction générale des Impôts (DGI) et la Caisse nationale de Prévoyance sociale (CNAPS) s'est tenue le 14 Septembre 2020. Il s'agit de la mise en place de la plateforme "e-salarié" permettant l'échange de données et le partage d'informations. La plateforme est utilisée par l'administration fiscale et constitue un système de déclaration unique des impôts et cotisations sociales. D'autre part, pour les contribuables, elle vise à l'amélioration continue des services qui leur sont rendus ainsi que l'environnement général de la sécurité sociale à Madagascar tout en permettant la facilitation des obligations des entreprises au moyen d'un formulaire unique.

[Plus d'informations ...](#)

## Report de délai

En raison de la situation d'urgence sanitaire qui perdure dans le pays, le délai pour la déclaration et le paiement de l'impôt synthétique est reporté jusqu'au 15 du mois suivant la déclaration officielle de la reprise des activités normales dans chaque localité concernée.

[Lire le communiqué ...](#)



## **RDC** – Renforcement des capacités d’instruction du contrôle fiscal

Dans le souci de résorber les différents contentieux qui s’accumulent à la suite des réclamations introduites par les opérateurs économiques à travers leurs conseils, la DGI a décidé de renforcer les capacités de ses agents en matière d’instruction des réclamations contentieuses.

Sur fonds propres et avec l’appui de la BAD, un comité de formation a été mis en place. Après plusieurs mois de formation suivis de six mois de stage pratique, 30 premiers lauréats ont reçu leur brevet d’instruteur du contentieux.

*[En savoir plus ...](#)*



## **SENEGAL** – Mise en service de la plateforme Mon espace perso

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) invite les particuliers et les entreprises ayant un chiffre d’affaires inférieur à 100 millions à s’inscrire sur la plateforme « Mon espace perso » (MEP). Cette application permet à l’usager d’avoir un accès en ligne à son dossier fiscal, de consulter ses différents comptes d’impôt, de télé-déclarer ses impôts et taxes, et d’avoir une communication directe avec son agent fiscal. Dans le cadre des mesures fiscales relatives à la Covid-19, les contribuables éligibles pour l’accès à cette plateforme ont bénéficié d’un report de l’échéance de toutes leurs déclarations fiscales jusqu’au 15 juillet 2020.

*[Pour davantage d’informations ...](#)*



## **TOGO** – Promotion du civisme fiscal

### **Education/sensibilisation des contribuables**

L’Office Togolais des Recettes (OTR) a participé à l’assemblée générale de la Solidarité pour l’Épanouissement des Femmes Commerçantes du Togo (SEFECTO), le mardi 14 juillet 2020 au grand marché d’Adawlato-Agbandahonou à Lomé. La cheffe de l’éducation des contribuables a exhorté les femmes commerçantes du grand marché de Lomé à se conformer aux formalités de création de leur entreprise au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) afin de bénéficier des différents avantages fiscaux offerts aux petites et moyennes entreprises. Elle a, par la même occasion, invité les femmes à jouer pleinement leur partition dans le processus de développement du Togo en payant volontairement leurs impôts et taxes.

*[Consulter l’article ...](#)*

De son côté, le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a lancé à la Maison des Jeunes d'Amadahomé à Lomé, une campagne de sensibilisation sur la taxe foncière à l'endroit des populations des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé. Axée sur le thème « Les impôts fonciers dans le développement des communes », cette campagne de sensibilisation vise à expliquer aux populations la part de la taxe foncière dans les projets de développement des collectivités locales.

### [En savoir plus ...](#)

Par ailleurs, une rencontre d'échanges et d'information a regroupé le 12 août 2020, à Lomé, l'OTR et le Patronat. Cette séance a permis à l'Office de présenter au Patronat les réformes engagées dans le cadre de la modernisation de la collecte des recettes fiscales et douanières au profit de l'État.

### [Tout sur cette rencontre ...](#)

Enfin, le Commissaire des Impôts, M. Esso-Wavana ADOYI, a présenté le Système Automatisé de Marquage des produits (SAM) afin de contrer le commerce illicite, la sous-déclaration, la sous-évaluation et la contrebande au Togo. Les principaux objectifs du SAM sont entre autres

- Le suivi de la production des produits concernés pour simplifier la collecte des taxes ;
- L'amélioration dans l'intérêt du consommateur et de sa santé, la sécurité et l'authenticité des produits concernés ;
- La promotion de l'économie légitime ;
- L'assurance de la traçabilité des produits concernés au Togo, afin d'identifier l'origine et la légitimité desdits produits ;
- La Suppression des productions illicites, des importations illégales, la fabrication et la vente des produits contrefaits. L'introduction du SAM est une des actions du plan stratégique 2018-2022, de l'OTR pour mobiliser les recettes fiscales et douanières, au bénéfice des citoyens (Écoles, routes, infrastructures...). Son entrée en vigueur est prévue pour septembre 2020.

### [Voir l'article ...](#)

## **EVENEMENTS A VENIR**

### ▪ **Webinaire de lancement des travaux 2021 du CREDAF**

Les travaux du CREDAF se poursuivent avec l'organisation, le 24 novembre 2020, d'un webinaire destiné à échanger et à mutualiser les meilleures solutions pour mobiliser les recettes fiscales sans nuire à la démarche de relance économique mise en place par de nombreux Etats. Pour répondre aux demandes exprimées en assemblée générale, ce webinaire abordera des aspects plus englobants d'économie et de politique fiscale afin de replacer le sujet abordé dans le contexte particulier résultant de la crise sanitaire en cours. Les modalités pratiques de son organisation seront communiquées dans les prochains jours.

### ▪ **1<sup>er</sup> Webinaire technique du Network of Tax Organisations(NTO)**

Dans le cadre de la préparation de sa 1<sup>ère</sup> Conférence technique qui se tiendra à Rome en octobre 2021, le NTO (Réseau des organisations d'administrations fiscales), dont le CREDAF figure parmi les membres fondateurs, organise la première session de sa série de webinaires sur « la fiscalité et la criminalité » le 14 octobre 2020 de 13h30 à 15h00 (UTC).

L'objectif principal est de créer un espace élargi de partage d'expériences et des meilleures pratiques parmi le public international de plus de 170 administrations fiscales membres des différentes organisations régionales constituant le NTO (ATAF ; ATAIC ; CATA ; CIAT ; COTA ; CREDAF ; IOTA ; PITAA ; WATAF). Seront traitées au cours de cette première séance, des thématiques telles que l'identification et le traitement des nouvelles formes de flux financiers illicites (IFF), leur impact sur les activités de l'administration fiscale, les stratégies et les mesures préventives contre l'économie souterraine et la criminalité financière.

Les travaux se dérouleront en anglais avec traduction française simultanée.

[En savoir plus ...](#)

### ▪ **TAXCOOP 2020**

Sur proposition de deux de ses membres, l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec, et sur invitation des organisatrices de ce grand rendez-vous, le CREDAF s'est associé à l'édition 2020 de TAXCOOP, sommet mondial de la fiscalité qui réunit chaque année des décideurs politiques, des experts internationaux, des chercheurs et universitaires ainsi que des membres de la société civile autour de grandes questions relative à la fiscalité.

Le Secrétaire général du CREDAF ainsi que des représentants d'administrations fiscales membres du CREDAF figurent parmi les conférenciers, notamment pour la séquence « Vision d'avenir : Administrer l'impôt au 21<sup>ème</sup> siècle ».

Tous les pays membres du CREDAF ont également été invités à suivre gratuitement les débats qui se tiennent cette année du 13 au 15 octobre intégralement en visioconférence.

[En savoir plus ...](#)

## **LECTURES / PUBLICATIONS**

### **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

**Le Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale (FTA) a publié un rapport sur la gestion du risque de réputation**, soulignant son importance pour la protection et l'amélioration de la conformité fiscale, y compris dans l'environnement COVID-19. Le rapport expose les principales considérations pour développer et améliorer les pratiques de gestion du risque de réputation au sein des administrations fiscales. Il introduit également un modèle de maturité de la gestion des risques de réputation, permettant aux administrations d'auto-évaluer leurs capacités actuelles en facilitant l'examen des améliorations qui pourraient être apportées.

[Pour accéder au rapport ...](#)

La crise du COVID-19 a attiré une attention renouvelée sur le rôle et l'importance de **la coopération multilatérale dans la lutte contre l'évasion fiscale et l'aide à l'assainissement budgétaire**. Conformément à son mandat de fournir une assistance technique et de soutenir le renforcement des capacités, le Secrétariat du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales (le Forum mondial) a produit une boîte à outils pour aider à devenir partie à la Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC).

Fournissant des conseils détaillés, la boîte à outils décrit les avantages de la MAAC. Elle offre un aperçu des principales dispositions, sa relation avec d'autres traités et instruments juridiques, ainsi qu'un guide.

[\*Pour davantage d'informations ..\*](#)

**Le rapport Réponses de l'administration fiscale à la Covid-19** : aider un gouvernement plus large expose certaines des considérations que les administrations fiscales pourraient souhaiter prendre en compte en raison des nouvelles responsabilités déclenchées par la crise de la Covid-19 qui vont souvent au-delà des fonctions normalement assurées par les administrations fiscales. Le rapport met également en évidence les opportunités de tirer parti des leçons apprises pour améliorer la résilience et l'agilité des administrations fiscales pour l'avenir.

[\*Lire le rapport ...\*](#)

**Le rapport 2020 de l'Initiative Inspecteurs des Impôts Sans Frontières**, présenté par le Secrétaire général de l'OCDE et l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, note le ferme soutien d'un large éventail de partenaires, y compris les organisations régionales et internationales (dont le CREDAF), ainsi que des principaux donateurs d'aide publique au développement (APD). Seize pays ont déployé leurs agents des impôts pour fournir une assistance pratique et d'apprentissage par la pratique aux auditeurs des pays en développement. Parmi les administrations partenaires figurent celles engagées dans la coopération Sud-Sud, notamment l'Inde, le Kenya, le Mexique, le Maroc, le Nigéria et l'Afrique du Sud. Le succès du modèle IISF actuel a également déclenché l'expansion de l'initiative sur les enquêtes sur les délits fiscaux et l'utilisation d'informations échangées automatiquement entre les gouvernements, qui contribueront tous deux à lutter contre les flux financiers illicites.

[\*Consulter le rapport ...\*](#)

La [Plateforme pour la collaboration en matière fiscale \(PCT\)](#), une initiative conjointe du FMI, de l'OCDE, des Nations Unies et de la Banque mondiale, a publié aujourd'hui son rapport de progrès 2020, qui donne un aperçu de la coopération des quatre principales organisations multilatérales du monde dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales (DRM), y compris dans leurs réponses à la Covid-19.

[\*Consulter la page ...\*](#)

## Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT)

Le CIAT a publié en juillet dernier un Rapport sur le revenu Covid-19 (RRC). Ce rapport vise à développer une base de données internationale pour le suivi de l'évolution mensuelle du recouvrement des recettes et son analyse. Les résultats globaux de juillet ont montré que :

- le recouvrement a diminué par rapport au même mois l'année dernière ;
- l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés constituées a diminué ;
- les recettes de l'impôt sur le revenu ont montré la même tendance à la baisse ;
- la TVA a enregistré sa deuxième plus forte baisse mensuelle en mai.

***En savoir plus ...***

## Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI)

Dans le cadre de la nouvelle stratégie interministérielle entre le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'aide publique au développement (APD) française vise à renforcer la mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP) dans les pays en développement. Désignant la capacité des États à percevoir des recettes, en particulier via la fiscalité, et à les utiliser pour financer leur croissance, la mobilisation des ressources intérieures représente la première source de financement du développement en Afrique, loin devant l'APD.

La mise en œuvre de cette stratégie française passe par le déploiement d'un grand plan d'investissement stratégique pour le développement (PISD). Ce plan pluriannuel contribuera à hauteur d'environ 60 millions d'euros au renforcement des initiatives favorisant la mobilisation des ressources intérieures.

***Consulter l'article ...***

***Cette lettre d'information est la vôtre. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et à nous communiquer les informations concernant votre pays ou votre administration que vous aimeriez voir figurer dans le prochain numéro.***